



Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme
Maire de Charbonnières-les-Vieilles

Vice-Président de la Commission de la Culture,
de l'Education et de la Communication

Membre du Conseil Supérieur des Programmes
de l'Education Nationale

Membre du Haut Conseil
de la Vie Associative

Manzat, le 4 juillet 2016

Madame Danièle POLVÉ-MONTMASSON
Préfète du Puy-de-Dôme
18 boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Nos réf : INT-089/2016

Madame la Préfète,

Suite à notre conversation de jeudi dernier, je vous fais parvenir, ci-joint, la copie du courrier de Monsieur le Premier Ministre qui répond à une intervention sur le FSIL de Madame la Députée, Christine Pirès-Beaune.

Comme je vous l'indiquais, le cumul du FSIL et de la DETR devrait être autorisé dans certaines situations particulières pour des collectivités candidates qui le justifient par l'ampleur de leur projet.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme

PJ : copie du courrier de Manuel Valls